



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime  
de la Méditerranée  
Division « action de l'État en mer »**

Toulon, le 28 MAI 2021  
N° 500816/PREMAR MED/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard  
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur Mathieu Reix  
Président de l'association SOS Navigation

OBJET : contacts avec la préfecture Maritime de Méditerranée.

Pièces Jointes : deux cartes sur l'évolution de la posidonie Golfe de Juan les Pins et Beaulieu.

*Monsieur le Président,*

Depuis plusieurs semaines, votre association, dont nous ne connaissions pas l'existence antérieurement, conteste le dispositif juridique de la réglementation du mouillage. Je porte à votre connaissance que cette politique, initiée en 2016 pour les navires de plus de 45 mètres et annoncée en avril 2019 pour les navires de plus de 24 mètres, a déjà été reportée d'une année à la demande de votre profession. C'est donc en octobre 2020, après une large concertation dans le département des Alpes-Maritimes, notamment avec les organisations socioprofessionnelles du yachting et de la plaisance, que les arrêtés « Mouillage » ont été signés. C'est d'ailleurs à la suite de cette concertation avec la communauté du yachting, que le préfet maritime a pris sous sa responsabilité d'autoriser des mouillages supplémentaires en baie de Cannes et de Golfe-Juan.

Le 21 mai dernier, la division « action de l'État en mer » (AEM) de la préfecture Maritime a pris l'initiative de prendre contact par téléphone avec M. CERDAN, l'un de vos représentants. Il avait été convenu que vous nous fassiez part de vos observations et propositions pour nous permettre de prendre en compte vos difficultés sur ce sujet, ce à quoi je suis tout à fait disposé pour répondre à vos besoins. Puis, à votre demande, la division a communiqué le 25 mai 2021 une adresse électronique pour l'envoi de tout courrier, à savoir ([amelie.chardin@premar-mediterranee.gouv.fr](mailto:amelie.chardin@premar-mediterranee.gouv.fr)).

A ce jour, je suis toujours dans l'attente de vos propositions visant à concilier intelligemment la réglementation du mouillage des navires avec les règles environnementales de protection d'une espèce protégée, les herbiers de posidonie dont les données scientifiques communiquées au préfet maritime ont démontré sa forte régression ces dernières années (pour votre information et à titre d'exemple, je vous fais parvenir deux cartes montrant l'évolution, sur huit ans, de la surface des herbiers de posidonie en baie de Beaulieu et de Golfe-Juan).

Je me tiens à votre disposition dès que vous le souhaitez pour faire un point de situation ensemble.

*Cordialement*

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet Maritime,  
chargé de l'action de l'État en mer

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- Monsieur Mathieu REIX, président de SOS Navigation

### COPIES :

- DDTM des Alpes-Maritimes
- Monsieur le maire de Villefranche
- Monsieur le maire de Cannes
- Monsieur le maire d'Antibes
- Monsieur le maire de Golfe-Juan
- AEM (C DIV/PADEM/ACTMAR)
- Archives (dossier n°169 - chrono).



